

A renvoyer à ALQUAL – 46 Rue d'Isle - 02100 - Saint Quentin
Tél. : 03 23 64 18 89 – Fax : 03 23 64 18 31 – info@alqual.com
Votre contact : Aziliz BELLEC – Tél. : 03 23 64 18 89 – aziliz.bellec@alqual.com
(Remplir un bulletin par formation)

FORMATION

Intitulé formation : CQP CITG (Conducteur d'Installation et Transformation des Grains) option Nutrition Animale
Dates formation : 24/09/2024 au 05/06/2025

ENTREPRISE

Raison Sociale :
Adresse :
Téléphone : Télécopie :
Activité :
Numéro Siret : / Effectif :
Adresse d'envoi de la Convention de Formation Professionnelle (si différente) :
.....

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Nom Prénom :
Fonction : @mail Téléphone :

PARTICIPANT(S)

Nom(s)/ Prénom(s)	Fonction(s)	Date et lieu de naissance	Reconnaissance RQTH (facultatif)	Réservation restaurant effectuée par l'organisme de formation, mais non pris en charge par celui-ci.
.....	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Nom et prénom du tuteur :
Coordonnées (mail et téléphone) :

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFERENTE) OU OPCO

Le règlement sera effectué par : la société un OPCO

Nom :
Adresse :
.....

Nota : en cas d'inscription par l'intermédiaire d'un OPCO, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO.

J'ai pris connaissance de vos conditions générales de vente.

Nom.....

Cachet :

Fonction.....

Signature :

Conditions Générales de Vente ALQUAL des Prestations de Formation

Les présentes **Conditions Générales de Vente** régissent les rapports entre ALQUAL et son Client, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation de formation inter-entreprises.

Prix : tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Tout stage commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Conditions de vente et de règlement

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Si le Client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCO) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas de non prise en charge, ou de prise en charge partielle par l'OPCO, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation. A l'issue de la prestation, ALQUAL adresse au Client ou le cas échéant, à l'OPCO une facture en double exemplaire. L'attestation de participation est adressée après la formation, ainsi qu'un certificat de stage.

Les stagiaires sont tenus d'assister à la formation dans sa totalité. En cas d'annulation, d'absence totale ou partielle ou de modification des participants, l'OPCO se réserve le droit de ne plus régler les frais pédagogiques, ceux-ci seront alors directement facturés au Client par ALQUAL.

Le règlement de la prestation sera effectué, au maximum 30 jours à date de réception de facture, par chèque à l'ordre d'ALQUAL ou par virement.

Annulation ou report du fait d'ALQUAL

ALQUAL se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'ALQUAL. Le cas échéant, l'acompte versé lors de l'inscription sera retourné.

Dispositions en cas d'annulation ou abandon au cours d'un stage du fait du client dans le cadre d'un parcours long de formation (> 5 jours) :

Toute annulation ou abandon au cours d'un stage communiqué moins de **10 jours ouvrés avant la date du début du parcours de formation** donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de **25% du montant de la formation** (facturé directement à l'entreprise).

Tout report communiqué après le début du parcours de formation entraîne le paiement de **50 %** du montant correspondant au nombre de jours reportés multiplié par le coût journalier (facturé directement à l'entreprise).

Toute annulation ou abandon communiquée après le début du parcours de formation entraîne le paiement de **100 %** du solde du montant de la formation (facturé directement au Client).

Toute absence du stagiaire entraînera la facturation à l'entreprise du montant correspondant au nombre de jours d'absence multiplié par le coût journalier. Dans le cas d'une prise en charge par l'OPCO, ce montant sera refacturé directement au Client.

L'acquittement de cette somme ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Disposition en cas d'annulation du fait du Client dans le cadre d'une formation courte (1 à 5 jours) :

Toute annulation, abandon ou report a des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous demandons au Client de les limiter aux seuls cas de force majeure. Nous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le participant empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur commercial le plus rapidement possible afin de trouver une solution.

Toute absence du stagiaire entraînera la facturation à l'entreprise du montant correspondant au nombre de jours d'absence multiplié par le coût journalier. Dans le cas d'une prise en charge par l'OPCO, ce montant sera refacturé directement au Client.

L'acquittement de cette somme ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

En cas d'annulation de la session par le Client :

- Plus de 15 jours calendaires avant le début de la session, aucune facture ne sera émise
- Entre le 15^{ème} et le 10^{ème} jour calendaire avant le début de la session, ALQUAL facturera directement au client une indemnité d'annulation égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCO devenant caduque.
- Moins de 10 jours calendaires avant le début de la session, ALQUAL facturera directement au client 100% du montant de la session annulée, la prise en charge éventuelle par l'OPCO devenant caduque.
- Toute annulation communiquée après le début du parcours de formation entraîne le paiement de **100 %** du solde du montant de la formation (facturé directement au Client).

En cas de demande de report de la part du Client à une date ultérieure :

- Dans un délai de plus de 15 jours calendaires avant le début de la session, aucune indemnité ne sera due par le Client
- Dans un délai inférieur à 15 jours calendaires avant le début de la session, ALQUAL facturera directement au client une indemnité de report égale à 50% du montant de la session, la prise en charge éventuelle par l'OPCO devenant caduque.

Est considéré comme report, une action de formation replanifiée sur l'année en cours dans un délai de réalisation maximum de 3 mois. Si un participant ne se présente pas à une session ou abandonne en cours de stage, la facture sera établie et devra être payée comme s'il avait assisté à la totalité de la session.

- En cas de nouveau report dans un délai de plus de 10 jours d'une session déjà reportée, ALQUAL facturera directement au client 100% du montant de la session reportée à nouveau, la prise en charge éventuelle par l'OPCO devenant caduque.

Droit applicable et attribution de compétence

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, le tribunal de commerce de St Quentin sera seul compétent.

ALQUAL Formation, Conseil & Expertise

ALQUAL Siège & ALQUAL Nord : 46 rue d'Isle – 02100 Saint Quentin- Tél. : 03.23.64.18.89 - Fax : 03.23.64.18.31

ALQUAL Ouest : 21 rue du Danemark – espace Blue Box – Bat. 2 – 56400 Auray- 02.97.36.57.77

ALQUAL Est – Agence de Nancy : 7 rue Paul Langevin 54320 Maxéville - 03.55.66.16.10

SARL au capital de 40 016 Euros- SIRET 420 247 736 00051- APE : 8299Z- N° activité 22 02 0081 402- Email : info@alqual.com – Site : www.alqual.com